

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 10 JUILLET 2020**

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Marie-Aude PFEIFFER, Jean DELARBRE, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGINI, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Sandrine DEBEVE, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** néant

**Procurations :** O. FONTVIEILLE donne procuration à Jérôme VEYRAT

M. Jérôme VEYRAT a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **ELECTION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES**

Le Conseil Municipal a procédé dans les formes requises (bulletin secret) à l'élection des conseillers municipaux délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Ont été désignés, à l'unanimité :

#### **Délégués :**

1. **Joseph GUARDIOLA** né le 14 novembre 1958 à Carcassonne, domicilié 9, impasse de la Guyon à Saint Laurent La Vernède, retraité de l'industrie.
2. **Jérôme VEYRAT** né le 14 août 1976 à Bagnols sur Cèze, domicilié 25, route de Fontarèches à Saint Laurent la Vernède, agent de maîtrise.
3. **Sabine ROUVIERE** née le 20 novembre 1961 à Uzès, domiciliée 12, place des Platanes à Saint Laurent La Vernède, attachée d'agence en assurance.

#### **Suppléants :**

1. **Charly BERNOIN** né le 23 janvier 1978 à Nîmes, domicilié 12, rue du Clapier à Saint Laurent La Vernède, chef de ligne embouteillage.
2. **Mireille TEISSEIRE** née le 09 décembre 1963 à Pont Saint Esprit, domiciliée 27, chemin de Campeiraud à Saint Laurent La Vernède, cadre de santé.
3. **Laurence ANDRE** née le 21 avril 1976 à Bagnols sur Cèze, domiciliée 4, chemin de la Roquevinière à Saint Laurent La Vernède, assistante de direction.

#### **ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CAUE**

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Gard (CAUE) de désigner un correspondant, après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de désigner **Mireille TEISSEIRE**, adjointe.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD23 TRANCHE 2, CHOIX DES ENTREPRISES**

Le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée, selon la procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement VRD RD 23, tranche 2 sur la commune.

Celui-ci indique également qu'une seule offre a été déposée avant la date limite de remise des offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06 juillet 2020 pour l'ouverture de l'offre. Le maître d'œuvre (cabinet CEREG) a jugé l'offre recevable et économiquement avantageuse.

Le marché est donc attribué au Groupement Solidaire ROBERT TP (mandataire) et BAZALGETTE, pour un montant de 404.990 € HT soit 413.089 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Approuve** les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,

**Approuve** le choix de l'offre du Groupement Solidaire des entreprises ROBERT TP et BAZALGETTE pour un montant de 404.990 € HT soit 413.089 € TTC,

**Autorise** le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution durant toute la durée du marché.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Demande d'un arrêt de bus sur la route de Fontarèches**

La demande par écrit a été formulée auprès du responsable du service des transports de la Région Occitanie. Deux représentant de la Région se sont rendus sur site, le 8 juillet dernier, pour étudier notre demande. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation et de ses modalités de mise œuvre.

- **Achat de matériel pour l'employé communal**

La tondeuse autoportée ainsi que la tondeuse tractée arrivant en fin de vie, leur renouvellement était devenu nécessaire.

Après une consultation auprès de plusieurs fournisseurs, le matériel de tonte a été acheté à la société Cévennes Motoculture.